

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Séance du 28 Septembre 2021 à 18h00 à Buis les Baronnie**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 Septembre 2021 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des Fêtes de Buis les Baronnie.

Le Président ayant constaté la présence 58 des 97 délégués en exercice, dont 70 voix délibératives, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Madame Marie Pierre MONIER, est désignée secrétaire de séance

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur(e) : Christelle RUYSSCHAERT

Transition Ecologique

122 - 2021

**Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des
Territoires**

Vu la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets afin d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris de décembre 2015 et du Pacte Vert pour l'Europe,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Vu le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) présenté en de 2014 qui souligne les tendances observées, leurs causes, et prévisions en matière de changements climatiques et qui confirme que le dérèglement climatique, causé par l'activité humaine de manière incontestable. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) récentes d'origine anthropique sont les plus élevées de toute l'histoire.

Considérant l'élaboration du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) en cours d'élaboration avec une phase 1 Diagnostic, validée par le COPIL le 19 avril 2021.

Considérant que la question de transition écologique est un sujet d'actualité sur lequel il faut agir afin d'accompagner au mieux le territoire des Baronnie provençales dans les changements climatiques qui sont déjà visibles,

Considérant que dans le cadre du PCAET, la CCBDP est légitime et pertinente pour définir des stratégies d'adaptation au changement climatique ainsi que pour porter des actions concrètes localement (prise en compte des spécificités et des fragilités du territoire, mais aussi proximité avec les acteurs locaux pour les entraîner dans des dynamiques de changement).

Il est expliqué à l'assemblée que la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale s'engage auprès de l'ADEME sur la définition de sa stratégie d'adaptation au changement climatique via la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires).

L'ADEME mettra à disposition de la Communauté de communes un prestataire gratuitement pour l'accompagner sur une durée de 2 ans maximum dans l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité du territoire, l'élaboration de la stratégie d'adaptation et la mise en place opérationnelle des premières actions à partir du mois de novembre 2021. Cela viendra compléter et renforcer l'étude du PCAET en cours et son volet opérationnel de sa phase 3 qui définira un plan d'action.

Dans ce cadre, la direction de l'EPCI désigne Madame Mathilde COTA, Responsable du Pôle Aménagement, comme référente au sein de la Communauté de communes pour cette mission. Une délégation de temps est ainsi prévue à cet effet, elle est estimée à environ 40 jours sur la durée de l'accompagnement (incluant la participation à l'animation interterritoriale), soit environ 20 jours/an. La Communauté de communes s'engage à favoriser la transversalité de cette mission en permettant notamment d'associer les personnels d'autres services et les acteurs du territoire pour les réunions et concertations que cette démarche proposera. Ce programme démarrera en novembre 2021. La gouvernance de cette opération sera la même que celui du PCAET en cours.

Il est donc proposé au conseil communautaire de s'engager auprès de l'ADEME dans le programme TACCT pendant 2 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE LA démarche TACCT pour un accompagnement d'un prestataire extérieur financé par l'ADEME

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à la Majorité (dont 1 Opposition)

Le Président

Thierry DAYRE